

ACADEMIE DE MUSIQUE INSTRUMENTALE DE SCHAERBEEK PROJET PEDAGOGIQUE ET ARTISTIQUE D'ÉTABLISSEMENT 2023

Pouvoir Organisateur :

Commune de Schaerbeek

Établissement :

Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek
Avenue Ernest Renan, 12
1030 Schaerbeek.
Tél. : 02/431 68 41
E-Mail : 1030.ami@1030.be
Internet : <http://www.1030.be/academie-schaerbeek>

Spécificités de l'Académie :

L'Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek, enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, organise un domaine d'enseignement, à savoir : la Musique.

Constituée d'un bâtiment principal et de plusieurs sections réparties sur le territoire de la Commune de Schaerbeek, l'Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek est située dans un milieu urbain densément peuplé (133.000 /16.845 km²) au Nord-est de la Région Bruxelloise, riche de nombreux acteurs culturels et d'une longue tradition d'enseignement, ce pourquoi la Commune de Schaerbeek fut appelée "cité des écoles".

L'Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek se veut ouverte à tous, enfants comme adultes. Voulant tirer profit de la grande diversité socio-culturelle de la population qui la fréquente, elle veut aller à la rencontre des aspirations des élèves à la recherche d'un enseignement artistique musical de qualité tant pour les débutants que pour ceux désirant poursuivre un parcours approfondi ; c'est pourquoi la possibilité de poursuivre la pratique artistique au sein d'ensembles instrumentaux après la formation de base sera particulièrement développée.

Objectifs :

Conformément au décret du 02 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et en totale adéquation avec le projet éducatif de la Commune de Schaerbeek, le projet pédagogique et artistique de l'Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek vise à la réalisation de trois principales finalités consistant à :

- concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques ;
- donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle ;
- offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur.

Pour rencontrer ces trois finalités, l'équipe pédagogique de l'Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek se fixe comme premier objectif de donner à chacun, sans discrimination et dans la mesure des aptitudes propres à chaque élève, la possibilité de découvrir différentes disciplines artistiques du Domaine de la Musique et de pouvoir ainsi s'exprimer par le biais d'une pratique artistique vivante et créative.

Chaque élève, enfant ou adulte, doit avoir la possibilité de pratiquer la discipline artistique de son choix, dans le respect de ses aptitudes propres et de ses possibilités d'évolution. L'Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek veillera tout particulièrement à ouvrir l'élève aux différents aspects de la discipline dans laquelle il s'est engagé, et de mettre celle-ci en relation avec le monde d'aujourd'hui, principalement dans le domaine culturel. Toute l'équipe pédagogique portera une grande attention à l'interaction entre les diverses matières enseignées afin de développer les compétences des élèves en maîtrise technique, intelligence artistique, créativité et autonomie.

Des auditions de classe, des auditions d'élèves, la pratique d'ensemble, des spectacles divers en collaboration avec différents intervenants culturels de la Commune de Schaerbeek et extérieurs à celle-ci permettront à chacun de s'épanouir dans le contexte d'une mise en situation réelle et concrète. Ces différentes prestations feront partie intégrante de la formation voulue par l'Académie de musique instrumentale de Schaerbeek et pourront, s'il échet, faire partie de l'évaluation des élèves.

Tout au long du parcours de l'élève, chaque enseignant, par sa réflexion pédagogique et sa démarche méthodologique active, mettra celui-ci au centre de son apprentissage, partant de son envie d'apprendre et de sa curiosité naturelle, l'incitant à partager son apprentissage avec les autres et le conduira, à travers l'étude et la pratique d'un répertoire approprié, le plus ouvert possible, à l'acquisition d'une réelle autonomie, reflet de ses acquis en maîtrise technique et intelligence artistique, lui permettant, au sortir de son parcours, de poursuivre la pratique de son art avec créativité et d'être un acteur averti du monde qui l'entoure.

Moyens mis en œuvre :

L'Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek organise le Domaine de la Musique en cours artistiques de base et cours artistiques complémentaires.

1 Cours artistiques de base :

- A Formation Musicale

Dans les filières :

Préparatoire :

Accessible aux élèves âgés de 5 à 7 ans à raison d'une période par semaine pendant deux années. Ce cours a comme objectifs l'introduction et l'éducation au monde sonore en général et à l'affinement sensoriel et moteur. A l'issue de cette filière, les élèves auront le choix de continuer en Formation Musicale et en Formation Instrumentale (à raison des places disponibles à l'instrument choisi) et/ou de suivre le cours artistique complémentaire de chant d'ensemble.

Formation :

"Enfants" à raison de deux périodes par semaine pendant cinq années.
Accessible aux élèves âgés de 7 ans au moins.

"Adultes" à raison de deux périodes pendant trois années.

Accessible aux élèves âgés de 14 ans au moins.

Ce cours a comme objectifs de poser les bases de la libération et la maîtrise vocales, la libération et la maîtrise rythmiques, la formation de l'oreille, la constitution d'un répertoire de références, la lecture et la notation musicale.

A l'issue de ces filières du cours de Formation Musicale les élèves seront invités à compléter leur formation de base par la pratique de cours complémentaires contribuant à renforcer l'acquisition de leur autonomie.

- B Formation Vocale-Chant

Dans les filières:

Formation :

"Adultes" à raison d'au moins une période par semaine pendant quatre années.

Accessible aux élèves âgés de 14 ans au moins qui sont inscrits ou ont satisfait au cours de base pour adultes de formation musicale en filière de formation.

Ce cours a comme objectifs de poser les bases de la maîtrise gestuelle et respiratoire, la maîtrise technique, l'écoute critique, la constitution d'un répertoire, la lecture et du déchiffrage, la connaissance formelle et stylistique des œuvres abordées.

A l'issue de cette filière les élèves qui poursuivront leur formation en Filière de Qualification seront invités à compléter leur formation de base par la pratique de cours complémentaires contribuant à renforcer l'acquisition de leur autonomie

Qualification :

"Adultes" à raison d'au moins une période par semaine pendant quatre années. Accessible aux élèves âgés de 14 ans au moins ayant satisfait à la filière de formation qui poursuivent leurs études de formation musicale ou ont satisfait à la filière de Formation de ce cours de base.
Ce cours approfondira les objectifs poursuivis en filière de formation.

- C Formation Instrumentale :

Pour les spécialités suivantes :

Accordéon, alto, clarinette, contrebasse, guitare, flûte à bec, flûte traversière, harpe, hautbois, orgue, piano, percussions (batterie, marimba, xylophone), saxophone, violon, violoncelle, trompette.

Formation :

"Enfants" à raison d'au moins une période par semaine pendant cinq années.
Accessible aux élèves âgés de 7 ans au moins qui sont inscrits au cours de base de formation musicale.
"Adultes" à raison d'au moins une période par semaine pendant quatre années.
Accessible aux élèves âgés de 14 ans au moins qui sont inscrits ou ont satisfait au cours de base pour adultes de formation musicale en filière de formation.
Ce cours a comme objectifs de poser les bases de la maîtrise gestuelle et/ou respiratoire adaptée à l'instrument, la maîtrise technique, l'écoute critique, la constitution d'un répertoire, la lecture instrumentale et du déchiffrage, la connaissance formelle et stylistique.

A l'issue de cette filière, les élèves auront le choix de poursuivre leur formation en Filière de Qualification et seront invités à compléter leur formation de base par la pratique de cours complémentaires contribuant à renforcer l'acquisition de leur autonomie.

Qualification :

"Enfants" à raison d'au moins une période par semaine pendant cinq années.
"Adultes" à raison d'au moins une période par semaine pendant quatre années.

Accessible aux élèves âgés de 11 ans au moins ayant satisfait à la filière de formation qui poursuivent leurs études de formation musicale ou ont satisfait à la filière de Formation de ce cours de base.
Ce cours approfondira les objectifs poursuivis en filière de formation.

- D Formation Instrumentale jazz

Pour la spécialité suivante : Claviers jazz

Ce cours a comme objectif la maîtrise gestuelle et/ou respiratoire adaptée à l'instrument, la maîtrise technique, l'écoute critique, la constitution d'un répertoire, la lecture instrumentale et du déchiffrage, la connaissance formelle et stylistique, la pratique de l'improvisation.

2 Cours artistiques complémentaires :

Ces cours sont organisés en périodes et années d'études suivant la description qui en est faite dans les programmes de cours respectifs. Ils peuvent être suivis en parallèle à un cours artistique de base ou de manière autonome en fonction des conditions d'accessibilité décrites ci-dessous.

- A Chant d'ensemble :

Accessible aux élèves âgés de 8 ans au moins pour le cours "enfants" sans prérequis (si ce n'est une jolie voix et une envie de chanter) ni obligation de fréquenter un autre cours ; de 12 ans pour le cours d'adolescents et de 16 ans au moins pour le chœur féminin "Cantus Firmus" où des connaissances solfégiques sont souhaitées.

Ce cours a comme objectifs l'acquisition d'une technique vocale correcte, la découverte d'un répertoire varié et la sensibilisation élémentaire à l'harmonie via la polyphonie vocale.

- B Écriture musicale- analyse :

Accessible aux élèves inscrits au cours de base ou ayant terminé leurs études de formation musicale ou dispensés de fréquenter les cours de base par le Conseil de classe et d'admission.

Le cours s'adresse aux élèves qui s'intéressent aux techniques d'écritures, aux liens qui unissent les notes, qui veulent comprendre la grammaire musicale afin de mieux cerner la formation des mélodies, des phrases, les enchaînements d'accords, la cohérence d'une œuvre. Dès la première année, l'élève pourra écrire une 2ème voix sur une mélodie donnée.

La matière harmonique est étalée sur plusieurs années, permettant l'harmonisation de plus en plus raffinée, à 4 voix, d'une mélodie.

L'analyse d'œuvres diverses, dont des partitions d'instrument des élèves, illustrent les principes vus, tend vers une meilleure compréhension d'une partition et donne des outils pour créer une réalisation musicale propre.

Le développement de la créativité, de l'audition intérieure, du langage musical, favorise la composition libre, l'harmonisation, l'improvisation ou les arrangements musicaux.

- C Ensembles instrumentaux :

Accessible aux élèves inscrits à un cours de base ou ayant terminé leurs études de formation instrumentale de la filière de Formation ou dispensés de fréquenter le cours de base par le Conseil de classe et d'admission.

Ces cours ont comme objectifs d'initier et perfectionner au jeu d'ensemble au travers d'œuvres simples sous forme d'ensemble d'instruments de différents types (cordes, vents, percussions etc.) avec ou sans partitions (Musicaloreille).

- D Formation générale Jazz :

Accessible aux élèves ayant terminé le cours de Formation Musicale ou dispensés de le fréquenter par le Conseil de classe et d'admission.

La formation générale jazz permettra aux apprentis jazzmen de développer leur langage musical dans une démarche autonome et créative, alliant l'étude de l'harmonie et sa mise en pratique, le développement de l'oreille et de l'écoute, ainsi que la découverte du répertoire et du contexte historico-social de l'évolution du jazz. Conditions d'accès : avoir terminé la Formation Musicale.

- E Histoire de la musique-analyse:

Accessible aux élèves inscrits au cours de base ou ayant terminé leurs études de formation musicale ou dispensés de fréquenter les cours de base par le Conseil de classe et d'admission.

Ce cours a comme objectif de porter un regard d'historien sur la musique et sa place dans la société.

- **F Musique de chambre instrumentale:**

Accessible aux élèves inscrits ou ayant terminé leurs études de formation instrumentale des filières de qualification.

Ce cours a comme objectif d'atteindre un niveau élevé par l'exploration d'un répertoire exclusivement composé d'œuvres traditionnelles ou contemporaines.

- **G Ensemble jazz**

Accessible aux élèves soit :

- inscrits à un cours de base de formation instrumentale ou vocale (classique ou jazz);

- ayant terminé leurs études de formation instrumentale ou vocale (classique ou jazz) des filières de qualification

- dispensés de fréquenter le cours de base de formation instrumentale ou vocale (classique ou jazz) par le Conseil de classe et d'admission.

Ce cours a comme objectif de pratiquer et perfectionner le jeu d'ensemble par la voix et/ou l'instrument.

- **H Guitare d'accompagnement**

Accessible aux élèves Inscrits au cours de base ou ayant terminé leurs études de formation musicale ou dispensés de fréquenter ce cours de base par le Conseil de classe et d'admission

Ce cours a comme objectif d'initier et de former progressivement aux techniques d'accompagnement utilisées dans les musiques non classiques (chanson, swing, picking...). Les cours veilleront à donner à l'élève les outils pratiques et théoriques lui permettant une démarche personnelle autonome.

- **I Pratique des Rythmes musicaux du monde**

Ce cours est destiné aux enfants inscrits en dernière année de formation musicale ou ayant terminé leur cycle ainsi qu'aux adultes (sur avis du conseil de classe et d'admission). Cours collectif ludique qui se déroule dans une atmosphère de plaisir et de décontraction. Il a pour objectif de travailler le rythme issu de différentes cultures de manière sensorielle, sans partition, avec les mains, les pieds, la voix, les boomwhackers et de petits instruments à percussion. On procède par imitation, jeux de rôles rythmiques et une part est laissée à l'improvisation.

Évaluation et communication:

Un **système d'évaluation** continue, formative et sommative est utilisé à l'Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek. Il permet un suivi progressif de l'élève. Le travail réalisé tout au long de l'année par l'élève sera évalué par les professeurs. Un bulletin pour les filières de Formation et de Qualification de chaque discipline sera complété par les professeurs et rassemblera les remarques, conseils et la cote des deux premières périodes de cours, permettant ainsi de suivre

l'évolution de chaque étudiant. Les professeurs commenteront auprès de leurs élèves les observations figurant dans ce bulletin.

Des évaluations seront organisées et donneront lieu elles aussi à une cotation.

En fin d'année, l'ensemble des appréciations délivrées par les professeurs seront prises en compte pour établir le résultat final.

Les bulletins seront à disposition de la direction et des autres professeurs afin de préparer utilement les Conseils de classe et d'admission.

Le résultat final de l'année tiendra donc compte des cotations liées au travail réalisé tout au long de l'année ainsi que de celles données lors des évaluations de fin d'année.

La réussite est fixée à 60 %.

Dans les cours complémentaires, les élèves sont évalués de manière continue par leur professeur en fonction des travaux et/ou des auditions, en regard des objectifs d'éducation et de formation artistiques. Sur base de ces évaluations, le Conseil de classe et d'admission décide de valider l'année.

Toutes les cotations se font sur base de la progression de l'élève en regard des objectifs de cours et de formation ainsi que de l'acquisition des compétences décrites dans les programmes de cours.

Les règles de délibération et modes d'évaluations sont détaillés dans le R.O.I. du Conseil des études de l'Académie de Musique Instrumentale de Schaerbeek.

La **communication** entre les élèves des cours artistiques de base, les personnes investies de l'autorité parentale ou qui assument la garde en droit ou en fait du mineur, et les membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation sera favorisée par l'utilisation d'un journal de classe sous la conduite et le contrôle des professeurs. Le journal de classe mentionne l'horaire des cours et ainsi que les diverses activités extraordinaires. Le journal de classe des élèves mineurs tient aussi lieu de moyen de correspondance entre l'établissement scolaire et les parents. Les communications concernant les absences, les retards, les congés peuvent y être inscrites. Le journal de classe doit être tenu avec soin et signé régulièrement par les parents de l'élève mineur.

Le bulletin, outil de communication par excellence en ce qui concerne l'évolution de l'élève, remis périodiquement dans les cours artistiques de base, doit également être signé régulièrement par les parents de l'élève mineur.

Dans la filière préparatoire, compte-tenu du jeune âge des élèves, de même que pour les cours artistiques complémentaires, le journal de classe sera constitué d'avis distribués aux élèves.

L'utilisation des moyens de communication électronique sera également favorisée en complément du journal de classe et des avis distribués pour autant que les élèves ou les personnes investies de l'autorité parentale ou qui assument la garde en droit ou en fait du mineur n'y fassent pas explicitement opposition. Les membres du personnel directeur et enseignant et le personnel auxiliaire d'éducation veilleront à ne pas exclure de la communication les élèves n'ayant pas l'usage de l'outil informatique.